COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du vendredi 13 mars 2020

Etaient présents : Raymond Bonnefille, Josiane Granet, Catherine Domenichini, Jean-Claude

Manchon, Albert Sauer, Henry Larrère

Absents non excusés: Max Gallon, Sonia Stengel, Emmanuel Oréal, Jérôme Fréry, Claude

Johnson

Date de convocation : 9 mars 2020

Secrétaire de séance : Jean-Claude MANCHON

Début de la séance : 18H00

Approbation du procès-verbal du 27 février 2020 : Jean-Claude Manchon déclare que suite à une erreur de sa part et n'ayant pas bien lu le point 1b concernant l'échange Valfré, il demande la suppression de la phrase : « précise qu'aucune soulte ne sera versée et que les frais notariés sont à la charge de la commune » ces points n'ayant pas été évoqués lors de la séance. Cette rectification du procès-verbal du 27 février 2020 est approuvée à l'unanimité.

1) Incorporation des biens vacants et sans maître dans le domaine privé de la commune Le maire rappelle à l'assemblée son arrêté du 9 septembre 2019 portant constatation de la vacance de certains biens immobiliers sur le territoire communal. Cet arrêté a été affiché 6 mois et publié dans la presse. Il a été également adressé en recommandé aux propriétaires présumés vivants tel qu'ils apparaissent dans le cadastre. Certains d'entre eux ont répondu et pour d'autres, le courrier est revenu en mairie. Le maire indique à l'assemblée qu'il s'agit maintenant de délibérer afin d'incorporer dans le domaine privé de la commune les biens pour lesquels aucun retour n'a été enregistré. Enfin il précise que la procédure concernait au départ une surface totale de 17,84 hectares et qu'au final ce sont 8,9 hectares qui seront incorporés au domaine privé communal. Les parcelles concernées sont :

Réf. cadastrale	Superficie	Lieu-dit
B 418	2 370	Les Ribades
B 408	1383	La Teuillère
A 34	2940	Cros Salat
B 53	4 900	Les Molières
B 62	1 300	Roc des Jas
A 106	1 200	Coucarière
A 138	6 300	Coucarière
C 76	187	Mas de l'ancienne église
C 101	170	Le Passet
E 126	4 610	Le Lauzas
B 1021	6 950	Les Clos
B 1022	2 640	Les Clos
E 21	1 587	Les Vignasses
E 190	1 057	Le Castelas
B 412	4 580	Les Ribades
A 19	7 650	Valoussière
C 116	88	Le Passet
D 247	2 055	Boutetière
D 276	2 200	Aiguevives

B 1063	122	Le plus haut mas
B 396	1 043	La Teulière
E 47	475	Sous le castelas
E 74	1 300	Coucarière
B 353	817	Saint-Saturnin
C 726	2 132	Camp Roux
A 44	1 925	Plan de Méjean
C 18	105	Mas de l'ancienne église
B 110	1 600	Les grandes terres
B 274	910	Lascours
B 88	1 275	Combe del Jas
B 95	692	Combe del Jas
D 367	4 820	Coste belle
D 369	1 290	Coste belle
E 219	380	Serre de la Gardette
E 220	772	Serre de la Gardette
E 233	1 608	Serre de la Gardette
E 241	2 035	Serre de la Gardette
C82	498	Mas de l'ancienne église
B 708	11 110	L'Estrade

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'incorporer les biens ci-dessus dans le domaine privé de la commune et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tout pièce utile à cette procédure.

2) Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie du vin
Le maire présente à l'assemblée la motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin proposée
par l'association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin demande au président de la République
de reconnaître à la filière vin, le statut de victime dans le conflit Airbus et de faire tout ce qui est
en son pouvoir pour empêcher une catastrophe économique.
A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette motion.

3) Droit de préemption urbain parcelle C 853 – Lieu-dit Puech St Martin. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

4) Questions et informations diverses : néant

Fin de la séance : 18H20

Le secrétaire de séance, Jean-Claude MANCHON